



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

Profil de compétence Cytologie diagnostique

Compétences requises pour le
cytotechnologiste de premier échelon

Date d'entrée en vigueur : examens de juin 2017

© Tous droits réservés SCSLM 2013

Aucune section de cette publication ne peut être reproduite,
sous quelque forme que ce soit, sans la permission écrite de
la Société canadienne de science de laboratoire médicale.

Code de conduite professionnelle

- La vocation des professionnels de laboratoire médical consiste à satisfaire les besoins du public au niveau des soins de santé. Le bien-être du patient et le respect de la dignité de la personne doivent primer en tout temps.
- Les professionnels de laboratoire médical travaillent avec les autres professionnels de la santé à fournir des soins efficaces au patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent promouvoir l'image et le statut de leur profession en maintenant des normes de pratique élevées dans leur vie professionnelle et par le biais de l'appui concret à leurs organismes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent protéger la confidentialité de toute l'information concernant le patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent assumer la responsabilité de leurs actes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent exercer leur profession selon leur compétence professionnelle.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent s'engager à maintenir et à améliorer leurs compétences et leurs connaissances et à se tenir à jour face aux progrès scientifiques. Ils maintiendront une honnêteté intellectuelle pour tout ce qui touche la certification professionnelle et l'éducation permanente.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent partager leurs connaissances avec leurs collègues et promouvoir l'apprentissage.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent connaître les lois et règlements régissant la technologie de laboratoire médical et ils doivent les appliquer dans la pratique de leur profession.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent pratiquer des méthodes de travail sûres en tout temps afin d'assurer la sécurité des patients et des collègues de travail et la protection de l'environnement.

Révisé en novembre 2011 © SCSLM

Sommaire – plan dé taillé

Les examens en cytologie dianostique de la SCSLM sont bases sur ce plan

Categorie		Note %	
1.	Pratiques de travail sécuritaires	2 – 4%	
2.	Collecte de données et obtention/manipulation des échantillons	2 – 4%	
3.	Préparation des échantillons et processus préanalytique	4 – 8%	
4.	Équipement, instruments et réactifs	2 – 4%	
5.	Évaluation et analyse	5.01, 5.04, 5.07	45 – 55%
		5.02, 5.03, 5.05	6 – 8%
		5.06, 5.08	6 – 8%
6.	Inscription et communication des résultats	7 – 10%	
7.	Gestion de la qualité	6 – 8%	
8.	Pensée critique	2 – 4%	
9.	Communication et interaction	2 – 4%	
10.	Exercice professionnel	2 – 4%	

Postulats sur les cytotechnologistes et la pratique de la cytologie diagnostique

Le cytotechnologiste
Ayant complété un programme agréé et ayant réussi les examens de certification nationale, le cytotechnologiste a acquis des connaissances générales détaillées et des compétences pratiques de base lui permettant de préparer des échantillons pour interprétation diagnostique, de procéder à l'interprétation microscopique de ces échantillons et d'émettre des rapports conformément aux politiques de l'établissement et aux normes professionnelles.
Il fait preuve d'esprit critique et applique des stratégies de résolution de problèmes afin d'assurer la pratique de méthodes optimales.
Il favorise dans sa pratique les principes d'amélioration constante de la qualité y compris le perfectionnement professionnel tout en ayant recours à son initiative personnelle pour améliorer les pratiques de laboratoire.
Il pratique sa profession en assurant la sécurité des patients, de ses collègues, la sienne et celle de l'environnement.
Il contribue à assurer les soins de santé du public et participe à son éducation; il favorise le bien-être du patient, respecte sa dignité et protège sa confidentialité.
Il fait partie intégrante de l'équipe des soins de santé et partage les connaissances essentielles au diagnostic et au traitement des maladies; il favorise l'apprentissage et collabore avec les autres professionnels à fournir des soins efficaces au patient.
Il est responsable de ses actes professionnels et exerce sa profession en respectant les normes de pratique ainsi que la législation et les règlements qui la régissent. Le cytotechnologiste est soumis au code de conduite professionnelle qui le lie.
Il exploite son habileté en communication interpersonnelle pour maintenir un rapport professionnel avec des clients et d'autres professionnels de la santé.
Il a recours à toutes les ressources disponibles pour fournir des diagnostics précis, en temps opportun et de façon rentable.
Le client/professionnel de la santé
Le client comprend toute personne qui a recours aux services d'un cytotechnologiste (par ex., le patient ou la personne qui commande l'analyse).
L'environnement
Le cytotechnologiste est en mesure de travailler dans plusieurs types de milieux.

Catégories de compétence

1.	Pratiques de travail sécuritaires	Le cytotechnologiste exerce sa pratique professionnelle conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation actuelle.
2.	Collecte de données et obtention/réception des échantillons	Le cytotechnologiste s'assure que les échantillons sont prélevés selon les protocoles établis et il vérifie les données pertinentes.
3.	Préparation des échantillons et processus préanalytique	Le cytotechnologiste comprend et effectue les techniques préparatoires sur les échantillons provenant de diverses sources, selon les protocoles établis.
4.	Équipement, instruments et réactifs	Le cytotechnologiste utilise l'équipement de laboratoire et prépare les réactifs conformément aux protocoles établis.
5.	Évaluation et analyse	Le cytotechnologiste applique ses connaissances et compétences scientifiques pour évaluer les échantillons de façon éclairée et fournir un diagnostic précis conformément aux protocoles établis.
6.	Inscription et communication des résultats	Le cytotechnologiste utilise la terminologie et les documents appropriés et il communique les résultats de laboratoire conformément aux protocoles établis.
7.	Gestion de la qualité	Le cytotechnologiste exerce sa profession en favorisant les principes de gestion de la qualité.
8.	Pensée critique	Le cytotechnologiste applique ses aptitudes de pensée critique pour régler des problèmes de façon constructive.
9.	Communication et interaction	Le cytotechnologiste sait communiquer de façon efficace, travailler en équipe et collaborer au niveau interprofessionnel dans ses interactions avec des clients et d'autres professionnels de la santé.
10.	Exercice professionnel	Le cytotechnologiste satisfait aux exigences juridiques et d'éthique de la pratique et protège le droit du patient à des normes de soins raisonnables. L'exercice professionnel englobe le cadre des fonctions, la responsabilisation et le perfectionnement professionnel.

Catégorie 1

Pratiques de travail sécuritaires

Le cytotechnologiste exerce sa pratique professionnelle conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation actuelle.

Numéro	Compétence
1.01	Il applique les principes des précautions générales
1.02	Il utilise correctement l'équipement de protection individuelle approprié, par ex., gants, sarraus, masques, écrans faciaux et tabliers
1.03	Il applique les pratiques d'hygiène appropriées au laboratoire et adopte les pratiques en matière de lutte contre les infections
1.04	Il restreint au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, au matériel de laboratoire et à l'équipement
1.05	Il utilise correctement les appareils de sécurité au laboratoire de façon appropriée, par ex., enceintes de biosécurité, hottes de laboratoire, appareils de pipetage de sécurité, récipients et chariots sécuritaires, douches de sécurité, douches oculaires
1.06	Il étiquette, date, manipule, entrepose et élimine les produits chimiques, les colorants, les réactifs et les solutions conformément à la législation actuelle et au SIMDUT
1.07	Il manipule et élimine les objets pointus de façon appropriée
1.08	Il entrepose, manipule, transporte et élimine le matériel biologique et autres matières dangereuses conformément à la législation en cours
1.09	Il choisit et utilise la méthode appropriée pour désinfecter et stériliser les objets qui en ont besoin
1.10	Il minimise les risques possibles associés aux méthodes de désinfection et de stérilisation
1.11	Il applique les mesures appropriées dans les cas d'accidents ou d'incidents au laboratoire
1.12	Il met en pratique les méthodes appropriées de confinement et de nettoyage des déversements de matières biologiques et chimiques
1.13	Il répond de façon appropriée à tout cas d'urgence
1.14	Il communique et fait rapport de tous les incidents liés à la sécurité et aux blessures personnelles, en temps opportun
1.15	Il applique les principes ergonomiques indiqués afin de minimiser le risque de blessures

Catégorie 2

Collecte de données et obtention/réception des échantillons

Le cytotechnologiste s'assure que les échantillons sont prélevés selon les protocoles établis et il vérifie les données pertinentes.

Numéro	Compétence
2.01	Il s'assure que les données démographiques du client inscrites dans la demande d'analyse correspondent à l'échantillon
2.02	Il fournit au client l'information concernant l'obtention, le prélèvement, le transport et l'entreposage de l'échantillon
2.03	Il s'assure que l'information clinique nécessaire (par ex., source de l'échantillon) est précisée sur la demande
2.04	Il achemine les échantillons de façon appropriée, en tenant compte des priorités et de la stabilité des échantillons, pour les analyses interdépartementales
2.05	Il s'assure de la pertinence de l'échantillon, y compris la quantité, l'intégrité et le volume adéquats, à des fins d'évaluation
2.06	Il inscrit les échantillons dans le système d'information du laboratoire
2.07	Il identifie les écarts dans la collecte des échantillons et/ou dans la documentation et amorce un processus d'action corrective
2.08	Il se conforme aux directives en vigueur en ce qui a trait à la conservation, à l'entreposage, au transport et à l'élimination des échantillons

Catégorie 3

Préparation des échantillons et processus préanalytique

Le cytotechnologiste comprend et effectue les techniques préparatoires sur les échantillons provenant de diverses sources, conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
3.01	<p>Il établit la priorité des échantillons (par ex., stat, urgent, courant)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il maximise l'utilisation efficace des ressources, par ex., le temps, l'équipement • Il organise les flux du travail, au besoin, afin de faciliter le changement de priorités
3.02	Il s'assure que l'identification de l'échantillon est vérifiée tout au long du processus de préparation
3.03	<p>Il prépare les échantillons pour l'analyse courante et future (par ex., gynécologique, non gynécologique, de montage, immunohistochimique, moléculaire et cytométrie en flux)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il met en corrélation l'information clinique et ajuste les techniques préparatoires en conséquence
3.04	Il effectue les techniques de préparation des tissus pour produire la paraffine et des sections gelées pour l'examen microscopique
3.04.01	Il utilise et entretient les instruments et l'équipement communs
3.04.02	Il évalue la qualité de la préparation et amorce les mesures correctives qui s'imposent
3.05	Il effectue des techniques pour démontrer les composants cellulaires et non cellulaires de tissus et de liquides organiques
3.05.01	Il utilise et entretient les instruments et l'équipement communs
3.05.02	Il évalue la qualité de la coloration et amorce les mesures correctives qui s'imposent
3.06	Il applique les principes de préservation, de fixation, de coloration et du couvre-objet
3.07	Il évalue la qualité de la préparation de l'échantillon et amorce un processus d'action corrective quand des résultats optimaux ne sont pas produits
3.08	Il respecte les directives en vigueur pour la conservation, l'entreposage, le transport et l'élimination des lames

Catégorie 4 Équipement, instruments et réactifs

Le cytotechnologiste utilise l'équipement de laboratoire et prépare les réactifs conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
4.01	Il applique les principes de la microscopie aux analyses d'échantillons (par ex., fond clair, numérique, fluorescence, fond noir, polarisante, électronique)
4.02	Il fait fonctionner et assure l'entretien de l'équipement de laboratoire standard (par ex., microscope, centrifugeuse, enceinte de biosécurité, microtome, micropipette et divers systèmes automatisés)
4.03	Il identifie le mauvais fonctionnement de l'équipement et amorce un processus d'action corrective
4.04	Il prépare les réactifs
4.05	Il fait fonctionner un ordinateur pour les activités liées à l'emploi

Catégorie 5

Évaluation et analyse

Le cytotechnologiste applique ses connaissances et compétences scientifiques pour évaluer les échantillons de façon éclairée et fournir un diagnostic précis conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
5.01	Il reconnaît la corrélation entre l'information clinique, les analyses de laboratoire, les techniques de dépistage, les diagnostics, la revue du matériel antérieur concernant le patient et les divers modes de traitement ainsi que leur impact sur les soins prodigués au patient
5.02	Il effectue l'évaluation microscopique des échantillons pour assurer leur pertinence
5.03	Il considère la morphologie modifiée en raison des techniques d'obtention et de préparation, par ex., la mauvaise fixation, la surcoloration, les erreurs de frottis
5.04	Il identifie et évalue la morphologie des entités cellulaires et non cellulaires des échantillons <ul style="list-style-type: none"> • Il effectue le dépistage primaire de cellules et de tissus • Il différencie les résultats cliniquement importants et non importants • Il détecte, choisit et indique de façon appropriée, avec une grande précision, les entités cellulaires et non cellulaires importantes qui sont les plus représentatives du processus pathologique présent
5.05	Il démontre une compréhension des analyses moléculaires
5.06	Il analyse les colorations et les techniques régulières, spéciales et auxiliaires, par ex., Papanicolaou, H&E, télépathologie, cytométrie en flux, FISH, RCP et ME
5.07	Il élabore des diagnostics différentiels basés sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'information clinique • la morphologie • les techniques auxiliaires • les limitations des méthodes, par ex., spécificité, sensibilité • la connaissance de la pathologie
5.08	Il effectue et évalue les résultats du test du papillomavirus

Catégorie 6

Inscription et communication des résultats

Le cytotechnologiste utilise la terminologie appropriée et il documente et rapporte les résultats de laboratoire conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
6.01	Il produit un rapport final pour les échantillons gynécologiques qui sont diagnostiqués négatifs, en ce qui a trait aux lésions intraépithéliales ou aux tumeurs malignes, à l'aide du système courant de rapport Bethesda pour la cytologie gynécologique
6.02	Il réfère les échantillons pertinents sur lesquels un diagnostic initial a été posé à la personne désignée
6.03	Il communique aux clients pertinents (professionnels de la santé) l'information concernant les diagnostics définitifs
6.04	Il utilise la terminologie et la nomenclature médicales courantes appropriées
6.05	Il respecte les lignes directrices de la SCC en ce qui concerne la conservation des dossiers

Catégorie 7

Gestion de la qualité

Le cytotechnologiste exerce sa profession en favorisant les principes de gestion de la qualité.

Numéro	Compétence
7.01	Il fournit au client (professionnel de la santé) des résultats précis, en temps opportun
7.02	Il suit les protocoles établis définis dans les manuels de politiques et procédures
7.03	Il exécute et évalue les mesures de contrôle de la qualité (internes et externes), par ex., l'équipement et les réactifs
7.04	Il participe aux programmes d'assurance de la qualité (internes et externes)
7.05	Il identifie et rapporte les lacunes en milieu de travail susceptibles d'affecter la qualité des analyses
7.06	Il respecte les programmes établis d'entretien préventif et maintient à jour les registres relatifs à l'équipement ou aux instruments
7.07	Il applique les techniques d'amélioration de la qualité continue et les processus de gestion du risque afin d'assurer la qualité des services de laboratoire clinique

Catégorie 8

Pensée critique

Le cytotechnologiste applique ses compétences au niveau de l'esprit critique pour résoudre les problèmes de façon constructive.

Numéro	Compétence
8.01	Il fait preuve d'ouverture d'esprit et a recours à des processus d'apprentissage autonome pour relever les défis d'ordre analytique, en milieu de travail et dans la carrière
8.02	Il démontre des aptitudes à s'adapter à des situations qui évoluent rapidement, par ex., il réagit adéquatement dans les situations d'urgence, il conserve son calme dans les situations de stress, il applique ses compétences actuelles à des situations nouvelles
8.03	Il connaît le système de santé, les organisations professionnelles de laboratoire ainsi que leurs responsabilités
8.04	Il fait preuve de ses connaissances sur les facteurs déterminants de la santé et leurs implications sur le système de laboratoire
8.05	Il reconnaît que le changement initié dans un domaine influencera d'autres domaines des services de santé
8.06	Il démontre des stratégies visant à résoudre les défis en milieu de travail
8.06.01	Il analyse et interprète les données de façon efficace pour arriver à une conclusion ou régler un problème
8.06.02	Il élabore des recommandations fondées sur les conclusions

Catégorie 9

Communication et interaction

Le cytotechnologiste sait communiquer de façon efficace, travailler en équipe et collaborer au niveau interprofessionnel dans ses interactions avec des clients et d'autres professionnels de la santé.

Numéro	Compétence
9.01	Il favorise la communication efficace avec des clients et d'autres professionnels de la santé, y compris : <ul style="list-style-type: none">• écoute active• communication verbale• communication non verbale• communication écrite• identification des barrières à la communication efficace• utilisation de la technologie appropriée pour faciliter la communication
9.02	Il fait preuve des aptitudes interpersonnelles en communiquant avec des clients et des professionnels de la santé
9.02.01	Il reconnaît les signes de stress chez une personne et au sein du groupe
9.02.02	Il montre de l'empathie en aidant ses collègues à gérer leur stress
9.02.03	Il manifeste ses compétences de résolution de conflits
9.03	Il fait preuve des aptitudes effectives de travail en équipe
9.04	Il démontre la collaboration interprofessionnelle et intraprofessionnelle dans ses interactions avec d'autres professionnels de la santé

Catégorie 10

Exercice professionnel

Le cytotechnologiste satisfait aux prescriptions juridiques et déontologiques de la profession et protège le droit du patient à des normes de soins raisonnables. L'exercice professionnel englobe le cadre des fonctions, la responsabilisation et le perfectionnement professionnel.

Numéro	Compétence
10.01	Il assume et est responsable de son comportement professionnel et il est également conscient que les manquements aux normes de pratique peuvent entraîner une enquête et/ou des poursuites judiciaires
10.02	Il contribue à rehausser l'image et le statut professionnel des cytotechnologistes, comme membres de l'équipe des soins de santé, en maintenant des normes élevées de pratique
10.03	Il précise les rôles et responsabilités du cytotechnologiste auprès d'autres professionnels de la santé
10.04	Il favorise la sensibilisation et la compréhension de la contribution du cytotechnologiste auprès des clients (professionnels de la santé) et du public
10.05	Il participe à la formation et au perfectionnement professionnel et il partage de nouvelles informations avec d'autres professionnels de la santé
10.06	Il subvient aux besoins de santé du public, attachant une importance primordiale à la confidentialité et au bien-être du patient en tout temps, respectant sa dignité, ses valeurs, son intimité et ses croyances
10.07	Il se conforme à la législation régissant la technologie de laboratoire médical
10.08	Il reconnaît de quelle façon les questions morales et d'éthique dans le domaine de la santé peuvent affecter le cytotechnologiste et le client (professionnel de la santé)
10.09	Il reconnaît les situations possiblement dangereuses et il comprend le droit de refus du cytotechnologiste
10.10	Il reconnaît le droit du cytotechnologiste de refuser de participer à des situations possiblement dangereuses
10.11	Il exerce sa profession d'une manière qui contribue à l'utilisation efficace des ressources de la santé et il accorde la priorité aux flux de travail pour optimiser les résultats des patients, par ex., ressources humaines, gestion du temps, gestion du changement, réactifs, fournitures
10.12	Il fait preuve de ses compétences décisionnelles selon des données probantes, par ex., revue de la documentation courante, collecte et analyse de données, méthodologies de recherche

Société canadienne de science de laboratoire médical
33 Wellington Street N, Hamilton ON, L8R 1M7
Tél. : (905) 528-8642
Télec. : (905) 528-4968
Courriel : cert@csmls.org